

**Postulat P2069.10 Commission des pétitions (analyse de l'expérimentation animale à l'Université de Fribourg d'une manière générale et des primates en particulier)<sup>1</sup>**

*Prise en considération*

**Butty Dominique** (PDC/CVP, GL). Une députée m'a demandé hier quel problème j'avais avec les singes. Je tiens à vous rassurer, je n'ai aucun problème avec les primates. Je ne vais pas répéter l'entier des débats qui ont poussé la Commission des pétitions à déposer ce postulat. Au sein de cette commission, nous estimons cependant que l'expérimentation animale mérite une vigueur absolue. Dans nos différentes études, nous n'avons pas ressenti cette qualité de rigueur. J'en veux pour preuves les réponses du Conseil d'Etat, notamment pour le suivi vétérinaire, qui étaient à notre avis lacunaires. Lors de la visite des installations, le recteur de l'Université nous a remercié de venir nous rendre compte, *de visu*, des conditions d'expérimentation. Et ce sont les paroles du recteur: «Malheureusement aucun primate ne se trouve dans nos locaux». Une porte s'ouvre et nous nous trouvons près d'une dizaine de primates, dont certains portaient déjà l'écrou dans la boîte crânienne qui devait lors de l'expérimentation, permettre de les fixer dans la caisse à contention. Je tiens également à signifier à la députation que l'expérimentation animale de l'Université de Fribourg porte dans le cas qui nous préoccupe sur les lésions de la moelle. Cette expérimentation est excessivement lourde pour les primates, mais elle est certainement porteuse d'espoir pour les lésés médullaires humains. Afin également de vous transmettre l'entier des résultats de notre analyse, nous avons réussi à déterminer que les macaques détenus dans les parcs zoologiques suisses se reproduisent plus que de raison, mais que pour des raisons de sensibilité des visiteurs, les singes suisses surnuméraires sont euthanasiés, alors que ceux destinés à l'expérimentation sont importés à grands frais depuis leur pays d'origine. Pour toutes ces raisons et afin d'obtenir une analyse éthique fouillée, comme la majorité de mon groupe, je vous propose d'appuyer le postulat de la Commission et je remercie le Conseil d'Etat pour son appui.

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical, dans sa majorité, rejette le postulat qui fait suite à la pétition de la Ligue suisse contre la vivisection demandant l'abandon de l'expérimentation animale à l'Université de Fribourg.

Ayons le courage de le dire, si l'on abandonne cette recherche sur les primates à l'Université de Fribourg, l'attrait de sa faculté des sciences diminuera pour les chercheurs car disposer d'une animalerie est considéré comme un atout. Notre université doit rester attractive face à la concurrence et elle mérite notre soutien. Voulons-nous que l'expérimentation animale soit centralisée en Suisse alémanique, voire à l'étranger alors qu'aujourd'hui la recherche faite à Fribourg l'est pour le compte de plusieurs cantons romands et

alémaniques? Le rapport demandé aujourd'hui est-il vraiment nécessaire en relation avec l'objectif initial qui est la suppression de la recherche expérimentale à Fribourg?

Nous en doutons car il ne répondra pas aux considérations éthiques, comme l'a précisé le Conseil d'Etat dans sa réponse. Il estime en effet qu'une présentation objective et exhaustive des considérations éthiques dépasse les possibilités d'un canton et les réflexions doivent être faites au niveau fédéral ou international sur ce point. Le canton ayant déjà donné des informations et répondu aux questions soulevées, un rapport complémentaire ne nous semble pas nécessaire.

Avec ces remarques, une majorité du groupe libéral-radical vous invite à rejeter ce postulat.

**Zadory Michel** (UDC/SVP, BR). Je comprends assez l'intervention de notre collègue vétérinaire. Moi, je pense qu'en tant que vétérinaire, il préférerait que les expérimentations se fassent d'abord sur l'homme puis ensuite sur les singes. Moi je peux le comprendre!

En ce qui concerne le recteur de l'université, qui est quand même un théologien, je ne pense pas qu'il soit au courant de toutes les tractations qui se passent à l'université et ce n'est pas son rôle non plus! Je pense qu'il était dans l'idée que l'animalerie devait être rénovée et que pour lui quand on rénove quelque chose on enlève les singes. C'est peut-être pour ça qu'il vous a fait peut-être une intervention qui n'était pas tout à fait à jour... Ceci étant dit, l'expérimentation animale n'est pas le joujou préféré de quelques chercheurs sadiques, ça il faut bien le savoir! Pour qu'on puisse faire une expérimentation animale aujourd'hui, il faut passer des tests, remplir des formulaires et tout ce que vous voulez. Il y a des contraintes qui sont relativement strictes et c'est difficile de faire des expérimentations animales, j'en sais quelque chose.

Non, l'expérimentation animale est une étape inéluctable – et je pèse mes mots – c'est inéluctable avant les essais cliniques sur l'homme, que ce soit pour les médicaments, que ce soit pour des techniques chirurgicales, que ce soit pour des techniques de traitement! Si vous préférez qu'on teste ça sur l'homme, il faut le dire! Si la Ligue contre la vivisection est prête à déléguer des gens pour faire ces expérimentations, moi, je n'ai rien contre!

Le primate, il faut le savoir – et je pense que beaucoup d'entre vous ne le savent pas – est dans la chaîne animale celui qui se prête le mieux à des recherches, vous l'avez dans votre rapport, en tout cas pour la neurosciences. Quand vous avez des coureurs cyclistes et des coureurs de descente qui se «pètent» la colonne et qui ont des interruptions de la moelle épinière, on aimerait qu'ils n'aient pas seulement comme dernier recours la chaise roulante mais on aimerait bien les faire remarquer. Si vous voulez qu'on fasse remarquer ces gens, il faut bien qu'on teste des techniques. Le primate, ma foi, c'est celui qui se prête le mieux à ça. Ce qu'il faut savoir c'est que l'Université de Fribourg, avec l'Université de Zurich, ce sont deux universités où le développement de la neurosciences est une recherche de pointe. C'est donc une tradition depuis 40 à 50 ans à l'Université de Fribourg que cette recherche sur ce qu'on appelle la neurosciences. Vous savez que

<sup>1</sup> Déposé et développé le 17 mars 2010, BGC mars p. 359, réponse du Conseil d'Etat le 17 août 2010, BGC septembre p. 1317.

chaque faculté a ses dadas, chaque faculté a ses pôles de compétence. Notre pôle de compétence, chez nous, c'est le développement de la connaissance pour tout ce qui est de la maladie d'Alzheimer, pour toutes les autres maladies cérébrales et aussi, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pour les maladies ou les traumatismes du rachis.

Si on compare l'animalerie de Zurich avec celle de Fribourg, à Fribourg, nous avons 25 sujets qui sont en cage et à Zurich il y en a 15. Donc on a déjà, de ce côté-là, un meilleur achalandement de l'animalerie. D'autre part, il y a un savoir-faire. On ne peut pas simplement dire: «Maintenant, on va faire ça ailleurs». Ailleurs, on ne pourra de toute façon pas contrôler si les animaux sont bien tenus. Je pense que chez nous ils ne sont pas mal tenus.

D'autre part, ce qu'il faut savoir c'est que Fribourg est un pôle de compétence. Les Universités de Genève, de Lausanne, de Zurich, l'EPFL, Novartis et le Fonds national de la recherche se basent sur les expérimentations qui se font à Fribourg. Si vous voulez qu'on ne le fasse pas, il faut aussi également le dire! Donc, moi je pense qu'avec le postulat et avec l'intervention des gens contre la vivisection, on remet dans une certaine mesure en question la recherche à Fribourg et, partant de là, également l'existence de la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg.

Au nom de mon groupe et pour l'Université de Fribourg, je vous demande de rejeter ce postulat.

**Raemy Hugo (PS/SP, LA).** Die Sozialdemokratische Fraktion wird das vorliegende Postulat der Petitionskommission einstimmig unterstützen, wie ich bereits anlässlich der Behandlung der zugrundeliegenden Petition der Schweizer Liga gegen Vivisektion angekündigt habe.

Trotz des in der Antwort des Staatsrates erwähnten besonders strengen gesetzlichen Rahmens für Tierversuche, insbesondere der Tierhaltung und der Bewilligungspraxis, sind Versuche an Affen, aber auch Tierversuche im Allgemeinen immer wieder der öffentlichen Kritik ausgesetzt. Das gilt auch für die Experimente an Makaken, sogenannten Rhesusaffen, an der Uni Freiburg. Die kritischen Stimmen wurden 2009 auch vom Bundesgericht gestützt, welches zwei Affenversuche an der Uni und der ETH Zürich letztinstanzlich verboten haben. Damit wurden erstmals in der Schweiz Tierversuche auf dem Rechtsweg untersagt, was möglicherweise eine Art Paradigmenwechsel in der Bewilligungspraxis darstellt. Trotz strenger Reglementierung bleiben ethische Bedenken bestehen und viele Fragen ungeklärt. Es ist beispielsweise bis heute umstritten, ob die Resultate von Versuchen an Affen auf den Menschen übertragbar und somit von wissenschaftlichem Nutzen sind, obwohl eine hohe genetische Übereinstimmung zwischen Menschen und Affen besteht. Gegenbeispiele sind einige bekannt und habe ich das letzte Mal erwähnt.

Herr Zadory, wir sind uns wohl bewusst, dass auf gewisse Tierversuche nicht verzichtet werden kann. Es ist also nicht nötig, das Anliegen ins Lächerliche zu ziehen. Die Komplexität der Fragenstellung, die bisher unvollständigen Antworten auf die gestellten Fragen, sowie die ethischen Überlegungen und Zweifel bezüg-

lich Tierversuchen verdienen eine fundierte Analyse, auch wenn wir uns bewusst sind, dass diese, wie vom Staatsrat erwähnt, den kantonalen Rahmen sprengt. Aber schon nur eine umfassende Zusammenstellung der verschiedenen existierenden Untersuchungen, Publikationen und Gerichtsentscheide in einem Bericht wird als Grundlage für eine breite Diskussion dienen und ermöglichen, Forderungen nach einem Verbot von Tierversuchen objektiver beurteilen zu können. Es geht ja hier nicht um ein Verbot der Tierversuche oder der Affenversuche an der Uni Freiburg, wie das Frau Gobet erwähnt hat. Um das geht es hier wirklich noch nicht, oder nicht.

In diesem Sinne empfiehlt Ihnen die Sozialdemokratische Fraktion, das Postulat anzunehmen.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je souhaite remercier les intervenants qui se sont exprimés au sujet de la réponse du Conseil d'Etat. Il me paraît important de souligner en préliminaire que nous n'en sommes pas au stade de rediscuter la question de la pétition. J'avais regretté de ne pouvoir m'exprimer à ce moment-là puisque le commissaire du gouvernement n'était pas sollicité. Nous aurions pu effectivement mener la discussion au sujet des conditions en tant que telles de l'animalerie et de l'expérimentation animale à l'Université de Fribourg.

Le postulat, tel qu'il nous a été remis, souhaite un rapport qui porte sur la question de l'analyse éthique de l'expérimentation animale et sur la question de l'opportunité de mettre sur pied un centre national d'expérimentation. J'ai aussi eu un regret au sujet du débat tel qu'il avait été mené dans cette enceinte. Lors de la discussion, la Commission des pétitions a visité l'animalerie l'après-midi, après le débat et non pas avant le débat au sujet de l'animalerie, des conditions de détention des animaux à l'Université de Fribourg et des buts des recherches telles qu'elles sont menées au sein de l'université.

Dans l'animalerie de l'université, il n'y a pas 25 singes, M. le Député Zadory, mais 12 ou 13 – cela dépend de la manière dont on calcule –. Il y en a un qui est décédé de mort naturelle. Ce qui me paraît important de souligner, c'est que l'Université – je souhaite que l'on en soit tout à fait conscient – a inscrit dans sa charte son engagement en faveur d'une société qui respecte les principes éthiques. La recherche biomédicale qui est menée se situe dans cette perspective, et dans cette perspective uniquement. Cela remonte à la création de sa chaire de physiologie en 1896. C'est ainsi l'une des plus anciennes dans notre pays. Les chercheurs en biomédecine de l'Université de Fribourg – et c'est un vrai centre de compétences national que nous avons-là – travaillent selon les principes de l'éthique scientifique ainsi que médicale. La recherche doit viser à améliorer les connaissances qui permettront à l'avenir de mieux aider les personnes atteintes par des maladies et des accidents. Cet objectif est essentiel. Lorsque j'entends les opposants à toute forme de recherche sur les animaux indiquer que nous pourrions atteindre les objectifs d'une autre manière, je perçois parfois une forme d'hypocrisie dans la mesure où on est prêt à ce que ces recherches soient faites à l'étranger et où on est prêt à

bénéficiaire des recherches menées à l'étranger. Je crois qu'il est aussi de notre responsabilité de faire ce type de recherches et de les faire dans des conditions extrêmement strictes. La législation suisse est parmi les plus strictes sur l'ensemble du monde entier et j'entends dire que l'université respecte totalement l'ensemble des conditions, même les plus strictes, raison pour laquelle nous venons de faire des travaux importants à l'animalerie, ce qui faisait que la Commission ne pouvait pas la visiter auparavant puisque nous l'avons adaptée pour être en conformité avec les dernières exigences émises au plan fédéral en particulier. Ensuite, on ne fait pas une recherche simplement de cette manière-là, elles sont extrêmement contrôlées, elles sont suivies par plusieurs commissions, par le Service des affaires vétérinaires également. Elles doivent répondre à un intérêt supérieur. Elles font l'objet aussi d'un suivi tant par le Fonds national, puisque la plupart du temps elles sont financées par le Fonds national, que par l'Académie suisse des sciences médicales ou des sciences naturelles.

Il est clair, et c'est pour cela que nous proposons d'accepter le postulat, que l'expérimentation animale constitue l'un des domaines pour lesquels l'exercice de l'autonomie et de la liberté académique dont les hautes écoles bénéficient est limité par des considérations éthiques et par un dispositif légal strict.

Dans ce cadre-là, nous sommes évidemment prêts, dans le cadre d'un rapport, à vous rappeler les différents éléments mais je souhaite d'ores et déjà indiquer qu'il ne peut pas y avoir une réponse fribourgeoise à une question d'importance nationale et qu'il ne saurait être résolu dans le fond à Fribourg une question que nous devons tous ensemble imaginer pour le bien et la santé à l'avenir de l'ensemble de nos concitoyens. Il y aura un dernier élément subjectif qui est un avis personnel et je souhaite vous dire que j'entends défendre l'animalerie et la recherche animale dans notre pays.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 53 voix contre 30. Il n'y a pas d'abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 53.*

*Ont voté non:*

Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 30.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Résolution Pierre Mauron/Jean-Pierre Siggen au nom des chefs de groupes (Fermeture du site de production Cardinal)

*Dépôt*

Avec regret et amertume, le Grand Conseil du canton de Fribourg a pris connaissance de la décision du groupe Carlsberg de fermer le site de production Cardinal, à Fribourg. Cette décision ferait perdre à la ville et au canton de Fribourg un symbole industriel et un fleuron de l'histoire cantonale.

Le Grand Conseil est consterné par cette décision brutale et soudaine du groupe Carlsberg, sans aucun préavis, de fermer le site historique de Cardinal, à Fribourg. Par sa décision annoncée il y a quelques jours, l'entreprise ferait supporter au canton de Fribourg et aux employés un transfert stratégique, dont les causes sont indépendantes du site fribourgeois.

Au total, 75 collaborateurs et collaboratrices, dont la plupart habitent dans le canton de Fribourg, sont touchés par cette décision.

Par la présente résolution, le Grand Conseil du canton de Fribourg tient d'une part à manifester son soutien à tous les employés touchés par cette décision, ainsi qu'à leur famille, et d'autre part, à appuyer le Conseil d'Etat, la Ville de Fribourg et les syndicats dans leurs démarches avec les Directions de Carlsberg et de Feldschlösschen pour que la bière Cardinal reste fribourgeoise.

## Elections

*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

**Un/e membre de la Commission des finances et de gestion.**

Bulletins distribués: 100; rentrés: 95; blancs: 12; nul: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu *M. Emanuel Waeber*, à *St-Antoni*, par 65 voix.